Mesures sanitaires applicables a la batellerie contre la propagation du choléra / Par le Président de la République : A. Follières ; Le Président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes : Aristide Briand ; Le ministre des finances, Georges Cochery ; Le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes : A. Millerand.(Melun : imprimerie administrative). • 08 septembre 1909

Open in Bach

Date de l'unité documentaire 08 septembre 1909

Collation

1 impression photomécanique (placard)

Dimensions

65 × 50 cm (image)

Noir et blanc ou couleur

noir et blanc

Statut juridique

Archives publiques

Notes ISBD

Trous. Marques de pliures.

Descripteurs

Grand domaine de recherche : Collections iconographiques

Mot matière thésaurus : affichage • action sanitaire • épidémie

Typologie documentaire : affiche

Cotes extrêmes : 14 Fi 2675